Public cible :
Tout public Caf

Pré-requis :
Avoir des connaissances en Droit de la Famille et/ou avoir participé à une formation initiale sur le Droit de la Famille.

Modalités pratiques
Durée : 3 séquences (séquence 1 : 2h30 / séquences 2 et 3 : 2h) soit 6h30 de formation ou 1 journée en présentiel

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :
Inter-Sessions Régionales

TARIF / COÛT STAGIAIRE :
170 €

Modalités animation :
En présentiel ou en classe virtuelle sous TEAMS

Session régionale (INTER) / Chantier local (INTRA)

Intervenant :
Formateur expert

Effectif :
Un groupe de 12 agents CAF maximum

Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :
Taux satisfaction 2021 (14 stag) : 73,40 % / Session non programmée sur 202-2023

Droit de la famille - Webinaire Réforme du Droit de la Famille [CLASSE VIRTUELLE]

MAJ : Mardi 30 janvier 2024

Objectifs professionnels :
Actualiser ses connaissances juridiques suite à la réforme du Droit de la famille

Objectifs – Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Actualiser ses connaissances juridiques en Droit de la famille au regard de la loi 2018-222
- Connaître les éléments touchant le couple et comprendre leur application concrète
- Connaître les éléments touchant le statut et la vie de l'enfant et comprendre leur application concrète
- Connaître les éléments touchant La protection des personnes vulnérables, tutelle, curatelle, mandat de protection future et comprendre leur application concrète

Contenu :

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en Droit de la Famille et/ou avoir participé à une formation initiale sur le Droit de la Famille.

Mise à jour au regard de la réforme de 2018.

Séquence 1 : durée 2h30 : **Les réformes touchant le couple**

- Les réformes pour les couples mariés : changement de régime matrimonial et réforme de la procédure de divorce
- L'évolution de la protection en cas de violences
- Attribution du logement familial pour les couples non mariés

Séquence 2 : durée 2h00 : Les réformes touchant le statut et la vie de l'enfant

- La PMA
- La présomption de paternité
- Les décisions en matière d'autorité parentale, la convention parentale
- A venir, une réforme de l'adoption (pas encore votée)

Séquence 3 : durée 2h00 : La protection des personnes vulnérables, tutelle, curatelle, mandat de protection future…

Méthodes mobilisées :
Apports théoriques par des professionnels
Cas pratiques exposés par les participants : apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle
Réflexions et échanges entre les participants et les intervenants
Documents écrits illustrant et soutenant les propos

Modalités d'évaluation et de validation :
Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43